



Actes de la rencontre du 3 décembre 2016

Quelles réponses au vieillissement de la population neuchâteloise ?

Samedi 3 décembre, l'association ID régionS a organisé sa 18^e rencontre portant sur le vieillissement de la population neuchâteloise. Animé par des scientifiques et des politiciens, ce forum a aussi donné la parole au public en fin de matinée.

Le vieillissement de la population est une thématique que tant les autorités que la population doivent prendre en considération. En effet, la génération baby-boomer s'approche de la retraite et de nouvelles prestations doivent être mises en place pour répondre à leurs besoins. En 2040, les prévisions indiquent que 25 % des Suisses auront plus de 65 ans. Avec ce changement démographique, des nouveaux défis surgissent, auxquels la population et les politiques devront faire face: transport, logement, vie quotidienne... Le vieillissement de la population implique un environnement en phase avec cette réalité. Mais comment le canton de Neuchâtel répond-il à cette problématique ? Grâce à une approche transversale, le forum organisé par ID régionS a proposé une rencontre entre citoyens, experts et politiciens pour mieux connaître les enjeux liés au vieillissement de la population et présenter certaines solutions.

La première approche a été développée par **Michel Oris, démographe et historien à l'Université de Genève**. Il a démontré, à travers les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS), un accroissement du vieillissement en Suisse. Depuis 1900, le pays connaît une forte augmentation (de 10 à 30 %) de personnes dépendantes, c'est-à-dire caractérisées par la perte totale voire partielle de leur autonomie. Pour le professeur : «Cela est dû à l'amélioration des conditions médicales, mais également sociales, grâce à l'apparition des pensions pour les personnes âgées». Il a poursuivi en annonçant qu'à l'horizon 2030, les chiffres ne cesseront d'évoluer: 270 000 aînés seront considérés comme dépendant en Suisse, contre 120 000 aujourd'hui.

Michel Oris a également porté son attention sur les troubles de la mémoire qui touchent les aînés. Trois recherches effectuées en Valais et à Genève ont révélé une diminution de ces troubles, due à l'évolution de l'éducation et à la démocratisation du cycle scolaire. «Les personnes âgées, aujourd'hui, sont mieux armées face aux démences qui peuvent les atteindre», a souligné Michel Oris. La raison ? L'effet de l'éducation sur les maladies neurodégénératives. L'usage plus soutenu du système cognitif et de la réserve cognitive, grâce aux études et aux professions tertiaires retardent l'apparition des démences.

«Il est cependant très difficile de considérer ces troubles des généralités, tant les différences interindividuelles sont grandes. Certaines personnes atteignent les 90 ans, avec un cerveau en parfait état» a souligné le démographe et historien. Il a insisté ainsi sur un traitement adapté de ces générations et non, sur une simple égalité de traitement. Aussi, «ce vieux modèle» impliquant une intervention tardive des autorités publiques, n'est pas compatible avec la réalité: «Intervenir en amont, avant une chute lourde, la mort d'un proche, ou tout autre événement aux conséquences graves, permet de prévenir la dépendance des gens fragiles».

Les liens sociaux comme cheval de bataille

Dans son rapport sur le colloque «Vivre ensemble», **Léa Berger**, collaboratrice scientifique à l'**Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH)** a présenté différents projets bénévoles visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. En collaboration avec le secteur public, la société civile peut, elle aussi, jouer un rôle conséquent pour améliorer les conditions de vie des aînés. Au centre des projets figurent les liens sociaux, comme moyen de contrer la solitude et la fragilisation du troisième âge. C'est le cas du canton de Lucerne qui souhaite créer de nouvelles formes d'habitat favorisant la rencontre entre différentes générations. Ou encore l'association Va Bene, à Bienne, qui veut développer «l'aide au voisinage» informelle pour diminuer les aides privées, souvent très coûteuses.

Les liens sociaux sont aussi essentiels pour **François Dubois**, directeur de **Pro Senectute Arc Jurassien**. Avec eux, la transition entre le troisième et le quatrième âge est largement favorisée. C'est souvent entre deux âges que l'état de santé des aînés bascule. Situé vers 85 ans, le quatrième âge est avant tout synonyme de fragilité et de dépendance. Une mobilité restreinte, une énergie menacée, ou encore une mémoire défaillante, telles sont les difficultés que rencontrent les personnes de cet âge.

Les activités quotidiennes devenant, pour certains, presque insurmontables et souvent accompagnées d'une perte de contacts sociaux, amènent les seniors à devenir très vulnérables. «Construire un monde qui leur ressemble nécessite de l'organiser avec eux, et non pas seulement pour eux», a expliqué le directeur de Pro Senectute. Selon lui, «Il est vital de lutter contre l'isolement social qui se produit au passage du quatrième âge et qui le nourrit dans la difficulté».

«Il existe une palette de prestations sociales et de projets relationnels assez larges. Cependant, elle n'est pas uniformisée » a affirmé François Dubois. «Des cantons aux communes, les prix et les prestations diffèrent, malgré la présence de l'article 112c de la Constitution fédérale». Un problème pour lequel Pro Senectute milite en voulant créer une loi-cadre qui pourra mettre en oeuvre cet article. François Dubois l'a affirmé: «Cette loi-cadre serait un moyen d'astreindre les cantons et les communes à définir les droits des personnes dépendantes d'aides et de soins».

Les communes neuchâteloises se mobilisent

La Ville de La Chaux-de-Fonds a décidé de répondre au vieillissement de la population notamment à travers le logement. **Katia Babey**, conseillère communale à La Chaux-de-Fonds, a exposé trois projets en cours. Courant 2018, 51 appartements seront construits dans le quartier des Forges. Proches des commerces, mais également de l'établissement scolaire des Forges, les personnes âgées pourront bénéficier des interactions sociales avec les élèves. Deux autres projets, menés par des privés cette fois-ci, offriront au total 43 appartements, dont une partie se trouve dans le quartier des Eplatures.

La conseillère communale a insisté sur les trois dimensions que la ville veut préconiser dans l'aide aux personnes âgées. La Chaux-de-Fonds doit assurer le plus longtemps possible l'indépendance des personnes âgées. Aussi, la proximité géographique est maître mot pour favoriser leur autonomie. Enfin, le vieillissement de la population peut également être vu comme une opportunité économique, grâce à la création d'un nouveau marché et de nouveaux emplois. Comme, par exemple, l'«éco concierge», chargé des tâches ménagères, du transport des repas et des

commissions. Une manière de renforcer l'offre de services pour raffermir l'attractivité démographique de la ville. Mais pour Katia Babey: «Mettre en place ces idées, nécessite de connaître

les vrais besoins des personnes concernées, et donc d'apprendre auprès des aînés et de leurs proches».

François Cuche, président de la commune de **Val-de-Ruz**, en charge de la Santé et des Bâtiments a communiqué sur les nombreux projets mis en place par la commune. Grâce à une journée de réflexion organisée en 2014, de nombreux acteurs spécialistes du vieillissement ont côtoyé les personnes âgées pour comprendre sur quoi la région doit se focaliser. En sont ressortis les problèmes de mobilité, ou encore la volonté de créer un lieu intermédiaire avant l'EMS pour que ces dernières puissent être autonomes le plus longtemps possible.

Le conseiller communal s'est félicité des résultats de cette rencontre: «Suite à cette journée, une antenne médicale a été mise en place par exemple et le projet de construction de 50 appartements encadrés a été validé à Dombresson.» Des lieux dont l'idée principale est de favoriser les liens sociaux: «L'association Metiss'âge va organiser, au sein de ces nouveaux appartements, des rencontres et des ateliers pour favoriser les relations entre les locataires» a expliqué François Cuche.

La Ville de Neuchâtel s'est investie également dans ce domaine. **Christine Gaillard**, conseillère communale responsable de la Mobilité et de la Santé, a souhaité améliorer les conditions-cadre de cette population. Le Conseil général a adopté une «définition plus centrée de la mobilité, en lien avec l'indépendance et la santé». Au moyen d'un sondage réalisé au sein des onze secteurs de la ville, une cartographie des obstacles et des centres d'intérêt de Neuchâtel a été dressée. Ceci grâce à l'organisation de promenades diagnostiques avec les personnes âgées. «Ces promenades représentent une approche participative permettant d'identifier les vrais problèmes rencontrés» a précisé la conseillère communale.

Aussi, la population du quatrième âge et leurs proches ont été invités à aborder la question avec des spécialistes. «Cela a permis d'identifier les mesures prioritaires, comme l'installation de mains courantes, l'amélioration de l'éclairage public, l'adaptation de la hauteur des marches d'escalier, etc.» Neuchâtel a même proposé d'offrir des cours pour apprendre à se déplacer en ville avec un déambulateur. «Monter ou sortir du bus avec un déambulateur est bien plus difficile que ce que l'on peut croire ! » a ponctué la conseillère communale.

La commune de **La Brévine** s'est également préoccupée du bien-être des personnes âgées. Examinant précisément les démarches qui y sont consacrées, **Claudine Paris**, présidente de commune, s'est dite étonnée du travail réalisé. Même si sa commune ne compte que 645 habitants, son territoire est très étendu. «Malgré que la zone soit assez grande, les aînés restent à La Brévine, grâce aux commerces de proximité, aux restaurants qui offrent des livraisons de repas, à la mise à disposition de locaux pour des réunions, aux transports gratuits, aux aides ménagères, et à la présence régulière de médecins en semaine». Selon la présidente, le problème principal reste le logement. La mobilité étant réduite avec la perte du permis de conduire, la plupart des personnes âgées déménagent vers le centre du village; «Peu d'appartements sont disponibles et surtout adaptés pour les besoins des personnes dépendantes» a expliqué Claudine Paris. La commune ne s'est pas lancée dans la construction de logements spécifiques; elle a soutenu en revanche, le projet de la Fondation de l'Asile agricole qui a élaboré un programme de 14 appartements protégés.

La vieillesse de la population au centre de la politique de santé neuchâteloise

«Je souhaite que le canton mette en œuvre une politique qui essaye de répondre aux difficultés de politique sanitaire, de transport et de logement. Ceci en faisant face aux difficultés sociales comme l'isolement qui touche une grande partie des personnes âgées». Voilà le défi qu'a exprimé Laurent Kurth, conseiller d'État et chef du département des finances et de la santé. Ceci en intégrant le patient dans ce processus : «Nous ne voulons pas faire pour eux, mais avec eux» souligne Laurent Kurth.

Lors du forum, le conseiller d'Etat a présenté la politique de santé du Conseil d'Etat qui repose sur six piliers. Il insiste sur l'un d'eux: le vieillissement de la population à travers le séjour et les soins aux aînés. Pour ce faire, le canton a mis en avant le maintien à domicile à long terme. Un défi piloté par l'organisme «Neuchâtel organise le maintien à domicile» (NOMAD). La planification médico-sociale (PMS) regroupe, quant à elle, les autres défis liés à ce changement démographique.

Sept principaux domaines concernent la PMS. En première ligne, l'augmentation d'appartements avec encadrements: «Nous avons décidé de créer 1 000 appartements d'ici 2020. Aujourd'hui nous en sommes à 128». Mais le conseiller d'Etat a souligné que le cadre légal de ces appartements avait déjà été fixé, réglant les services offerts, l'accueil, la présence quotidienne du concierge et l'organisation des repas. Aussi, la PMS veut s'engager dans le développement d'un lieu de vie entre l'EMS et le maintien à domicile. Toujours dans un souci de lutter contre l'isolement, la PMS veut promouvoir le bénévolat et accompagner les proches aidants.

«Le canton de Neuchâtel se trouve face à un gros chantier d'adaptation» a précisé Laurent Kurth. Les hôpitaux sont particulièrement concernés par cette évolution. Par exemple, la polymorbidité qui impose des traitements toujours plus difficiles. Prévenir la fragilité du quatrième âge est également un défi. Pour le conseiller d'Etat : «Lutter contre les possibles chutes, remédier le plus possible au développement des maladies chroniques et se pencher sur les santés mentales sont des tâches essentielles aujourd'hui. Des défis qui s'imposent aux communes dont le rôle est vital, sachant qu'elles en sont le tout premier relais.».

A l'issue de ces exposés, la parole a été donnée au public. Plusieurs questions, jugées particulièrement intéressantes, sont résumées ci-dessous:

Vous n'avez pas mentionné la question d'Internet. Or, il y a une évidente marginalisation des aînés face à cette technologie. Qu'avez-vous à dire ?

François Dubois : Pro Senectute a comme mission de lutter contre la fracture numérique. Il y a une claire discrimination économique aujourd'hui. Ce qui peut être gratuit sur internet est payant au guichet par exemple. À Neuchâtel sont organisés des accueils de cybercafés, animés par des jeunes.

Laurent Kurth : Un club d'informatique a ouvert à Delémont avec 270 membres. On remarque que le rattrapage est rapide, on peut donc résoudre le problème.

On est passé comme chat sur braise sur l'adoption de mesures plutôt équitables qu'égalitaires pour les personnes du 4^e âge. Des personnes aux facultés intellectuelles intactes côtoient des aînés atteints de démence par exemple. M. Oris, y a-t-il un moyen de rendre cette problématique concrète ?

Michel Oris : L'État-providence est construit sur un principe égalitaire : un banquier ou un vendeur ont droit au chômage. Cela paraît donc évident de passer de l'égalité à l'équité. Mais cela reste politiquement complexe. La diversité des situations individuelles est un gros problème. Il faut offrir des réponses individualisées. Il y a des blocages liés aux stéréotypes sur le vieillissement. Par exemple, les personnes âgées connaissent les services offerts par Pro Senectute, mais ne les utilisent pas. Les «75-80» disent que «c'est un truc de vieux». Nous avons aussi du mal à accéder à un pan de la population du troisième ou quatrième âge, comme les migrants d'origine espagnole ou italienne. Pour eux, une «enquête» n'est pas scientifique, mais la comprennent comme ayant une connotation policière. Ils prennent évidemment peur, ce qui complique la collecte d'informations les concernant. Notons également le recours aux soins à domicile. C'est un moment très difficile pour les personnes âgées : ça brise le déni du vieillissement.

Comment un habitant peut-il faire pour aider les personnes concernées par ce problème ? Comment intègre-t-on les personnes âgées dans les décisions à prendre ?

Michel Oris : Il y a tendanciellement une augmentation de la participation des personnes âgées grâce au raffermissement des liens d'amitié. Certes, cela ne remplace forcément les liens familiaux, mais l'impact reste tout à fait positif.

La santé semble plus évoluée que le lien social. Il y a tellement d'intervenants aujourd'hui qu'il est difficile de dire à tous que cela existe. Tout est là, mais les éléments sont flous.

François Dubois : Tout est une question d'uniformisation. Les éléments sont sur le site de la santé publique, dans la rubrique «Info Seniors». Elle contient toutes les informations sur les associations. Mais si tout se trouve sur internet, toutes les personnes âgées n'y ont pas accès. Auparavant, nous avions des brochures, mais il n'est pas facile de les distribuer.

Conclusion

Tant par les exposés que par le débat qui en a suivi, cette rencontre d'ID régionS a été fructueuse à tous points de vue: informations scientifiques, projets à court ou moyen terme et débat constructif. Seul regret; une participation trop modeste pour un thème qui nous guette tous à plus ou moins longue échéance.

La Chaux-de-Fonds, mars 2017

Pour la synthèse : Valérie Manasterski